



## COMMUNE DE CORNAUX

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 295'000.00 destiné à l'aménagement surfacique du secteur Clos Saint-Pierre

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Cette demande de crédit est liée au projet de construction d'un immeuble locatif au lieu-dit Clos St-Pierre, soit la parcelle de terrain située au Nord des garages/réduits et de la boucherie Graf.

Lors de l'étude du plan de quartier du Clos St-Pierre (PQ), lié à ce projet, les services de l'Etat ont formulé diverses remarques et exigences dont il y a lieu de tenir compte, notamment :

- ◆ Création d'un chemin piétonnier public, reliant le chemin des Jardils au Clos St-Pierre
- ◆ Mesures de sécurisation devant le collège primaire.

Le chiffre 4.8 du rapport justificatif du « PQ Clos St-Pierre » du 7.11 2016 stipule entre autres « ...des mesures de sécurisation sont également prévues au débouché de la nouvelle route d'accès du PQ sur la rue Clos St-Pierre (annexe 6). En effet, ce carrefour est particulièrement sensible, car il s'agit de la sortie de l'école primaire. Le financement de ces aménagements routiers devra être réglé par le biais d'une convention entre la commune et les propriétaires utilisant cet accès.

L'article 29 du règlement du PQ du 7.11.2016, qui n'a fait l'objet d'aucune opposition lors de la mise à l'enquête publique qui a eu lieu du 20 janvier au 20 février 2017, mentionne

*« une convention de droit privé devra être signée entre la commune et le-s propriétaire-s pour traiter du financement, des aménagements routiers sur la rue Clos St-Pierre.*

Forts de ces exigences fixées par l'Etat, nous avons élaboré un projet d'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre incluant la zone située devant le collège.

Dans un premier temps, nous allons, à cet effet, déplacer le trottoir au Sud afin de respecter la largeur de la route, soit 5 m, selon les exigences des services de l'Etat.

Comme actuellement le trottoir est occupé, aux heures de début et fin de cours scolaires, par de nombreux parents, obligeant ainsi les personnes se déplaçant sur le trottoir de les contourner en allant sur la route nous avons alors reconfiguré la zone devant le collège dans le but d'améliorer la situation.



Le trottoir ainsi déplacé aura, de chaque côté de l'entrée du collège, une légère pente pour atteindre le niveau de l'entrée de celui-ci. Ainsi, le mur de soutènement de la route surmonté d'une banquette de verdure et arbustes feront office d'obstacles pour les enfants sortant du collège, face à la route.



Exemples de banquettes de verdure et arbustes

Pour permettre aux parents d'attendre les enfants, une place sera créée à l'endroit qui se trouve actuellement en contre-bas du trottoir. Cette place sera comblée jusqu'au futur niveau de la chaussée. Nous espérons ainsi offrir un espace plus convivial et plus sécurisant.

Dans une seconde étape dont le financement est inclus dans la présente demande, nous allons améliorer la zone piétons et celle de la route menant jusqu'au carrefour devant la maison de commune.

Par contre, ce projet ne tient pas compte du futur passage des conduites concernant le CAD étant donné que nous n'avons pas encore de précision à ce sujet. Celui-ci sera traité séparément le moment venu.

### Coût des travaux

- Génie civil	CHF 210'000.00
- Honoraires ing, géomètre	CHF 23'000.00
- Divers et imprévus (env. 20 %)	CHF 40'000.00
- TVA 7,7 %	<u>CHF 21'021.00</u>
	<b>CHF 294'021.00</b>

Au sujet de la participation du promoteur du projet du Clos St-Pierre, nous avons signé une convention qui porte sur la participation du promoteur, à raison de 50 % des coûts liés à la route d'accès mais au maximum CHF 80'000.--.

Afin de respecter les exigences de l'Etat, de garantir la sécurité des enfants et d'offrir une petite place devant le collège nous espérons obtenir votre accord pour la réalisation de cet objet. Aussi, nous vous remercions de prendre acte du présent rapport et de ratifier la présente demande de crédit.

Cornaux, le 27 janvier 2020

CONSEIL COMMUNAL

**Annexe** : 1 plan d'aménagement surfacique



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

## COMMUNE DE CORNAUX

---

### ARRÊTÉ

**relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 295'000.00 destiné à l'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre**

---

du 17 février 2020

### Le Conseil général

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu le rapport du Conseil communal du 30 juillet 2018,  
Entendu le rapport de la Commission financière,  
Entendu le rapport de la Commission des SI/TP,  
Entendu le rapport de la Commission du feu, salubrité et sécurité publique,  
Sur proposition du Conseil communal,

#### a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit d'investissement de **CHF 295'000.00** est accordé au Conseil communal destiné à l'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre.

**Article 2.-** La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 2 % l'an à charge du chapitre 61500 « Routes communales ».

**Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub